

# La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

## Zuydcootoise



DEC  
2018

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre de 14h à 20h  
et dimanche 2 décembre de 10h à 18h**  
**Salle des Sports - Espace Robert Merle**  
**Marché de Noël**  
Zuydcoote Animations



**Mercredi 5 décembre à 11h**  
**Monument aux Morts**  
**Dépôt de gerbe**  
**Hommage aux morts**  
**Maroc-Tunisie-Algérie**  
UNC-AFN

**Judi 6 décembre**  
**École de Zuydcoote**  
**Passage de St Nicolas**  
Les Judcoot'Lussen

## Vacances scolaires 2018-2019

- Noël du 22/12/2018 au 7/01/2019
- Hiver du 9/02 au 25/02
- Printemps du 6/04 au 23/04
- Pont de l'Ascension du 29 mai au 03/06
- Grandes vacances le 06/07

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

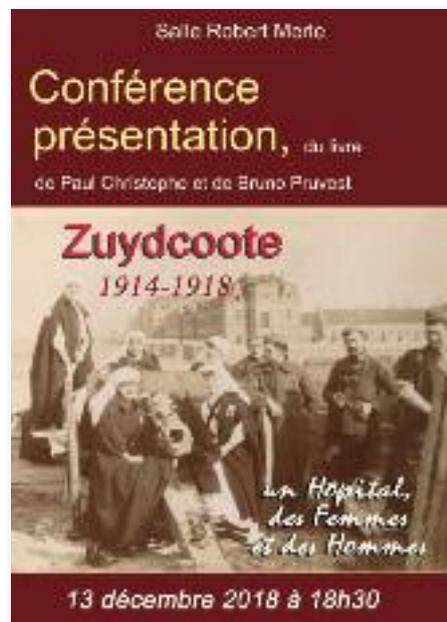
**Vendredi 7 décembre à 19h**  
**Espace Robert Merle**  
**Assemblée Générale**  
Cap sur la Forme

**Samedi 8 décembre**  
**Salle des Sports – Espace Robert Merle**  
**Open de Ligue de fléchettes**  
Vogelpik

**Dimanche 9 à 11h**  
**Salle Pierre Lamstaes**  
**Assemblée Générale**  
Mzic Band

**Dimanche 9 de 10h à 12h**  
**En mairie**  
**Assemblée Générale**  
AZPPM

**Judi 13 décembre à 18h30**  
**Espace Robert Merle**  
**Conférence Présentation du livre**  
**de Paul Christophe et**  
**de Bruno Pruvost Zuydcoote 14-18**  
**Un Hôpital des femmes**  
**et des Hommes**



**Samedi 15 décembre**  
**Ouverture des portes à 14 h 30**  
**Espace Robert Merle**  
**Spectacle de Noël et colis des aînés**  
La Municipalité

**Samedi 15 décembre de 7h à 21h**  
**Salle Pierre Lamstaes**  
**Coupe de Comité de fléchettes**  
Vogelpik

**Dimanche 16 décembre**  
**Départ 12h de Malo-les-Bains**  
**Open VTT**



Circuits et inscriptions sur [openvtttdunesdeflandre.fr](http://openvtttdunesdeflandre.fr) - 48 kms – 32 kms – 12 kms pour les jeunes (année 2004 à 2008). Passage sur les plages de Leffrinckoucke et Zuydcoote. Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

**Mardi 18 décembre à 19h30**  
**En mairie**  
**Conseil Municipal**  
La Municipalité

**Samedi 22 décembre de 10h30 à 12h**  
**Salle Pierre Lamstaes**  
**Atelier de cosmétiques**  
Le Courtil des simples

**JANVIER 2019**  
**Samedi 5 et dimanche 6 janvier**  
**Salle des sports - Espace Robert Merle**  
**Championnat de France**  
**de Tir à l'arc**  
La Flèche Zuydcootoise

**Dimanche 11 janvier à 18h**  
**Salle Pierre Lamstaes**  
**Voeux du Président**  
Pirates Flandre Maritime

**Samedi 12 janvier**  
**Salle des Sports – Espace Robert Merle**  
**Open de Ligue de fléchettes**  
Vogelpik

**Dimanche 13 janvier à 11h**  
**Espace Robert Merle**  
**Voeux de Madame le Maire**  
La Municipalité



Zuydcootoises, Zuydcootois,

La procédure de modification de l'Orientation d'Aménagement Programmée de la Zone d'Aménagement, située derrière la mairie, touchera à sa fin lors du

vote du conseil communautaire de ce mois. Ainsi, une étape sera franchie. La municipalité va pouvoir engager des études de réalisation de l'équipement communale comportant la future école.

Durant le mois de novembre, les communes du littoral, réunies en Sous-Préfecture, se sont vues présenter le cahier des charges du futur champ éolien prévu au large du dunkerquois.

Nous voici arrivé à la fin de cette année 2018. Comme chaque année, l'association Zuydcoote Animations vous accueillera au marché de Noël au tout début de ce mois. Elle participera également l'après-midi récréative pour nos anciens.

Ne manquez pas la conférence du 13 décembre à la salle Robert Merle, proposée par Paul Christophe et Bruno Pruvost. Ils vous présenteront leur livre Zuydcoote 1914-1918, "Un hôpital des femmes et des hommes". C'est le fruit d'un long travail de recherche et d'écriture. Cet ouvrage remarquable réunit des informations et des photographies exceptionnelles sur le rôle de l'Hôpital Maritime De Zuydcoote au cœur du conflit 14-18.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Florence VANHILLE  
Maire de Zuydcoote

## Sommaire

Conseil Municipal	4
Retour sur images	6
Vie de la commune	8
Histoire	10
Infos	11
Autrefois	12

## Permanences

### Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 3 décembre de 14h à 16h30  
Sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

### Permanence de l'Assistante Sociale

Mardi 4 décembre de 14h à 16h en Mairie

### Permanence de M. Paul CHRISTOPHE Député de la circonscription

Samedis 8 et 22 décembre de 9h à 12h  
en mairie de Zuydcoote  
RDV au 09 62 64 50 59

### Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 21 décembre de 9h à 11h30  
En Mairie  
Sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

### Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes  
Tél. 03 28 29 96 20  
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30  
Mercredi : Fermeture  
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

### Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes  
Tél. 03 28 29 96 20  
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30  
et jeudi de 9 h à 12 h  
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

### Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h  
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer  
Rue de la République,  
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1  
Tél. 08 11 71 59 59

## Compte-rendu du Conseil Municipal

26 septembre

*Le dernier conseil municipal a eu lieu le 26 septembre en présence du maire Florence VANHILLE, Pascale BECUWE, Johnny DECOSTER, Jacques DE TAEVERNIER, Jean-Noël VANVINCQ, Thérèse DESWARTE, Marie-Claire VERBEKE, Cathy DELANGUE, Béatrice LEMPEREUR, Philippe DEFURNES, Thierry WALLYN, Isabelle RAVOU-DEFRANCE*  
*Excusés : Pascale DESFRENES, Bruno DIMPRE, Olivier GAUDIN, Guillaume CIVEL, Bruno DEMAN, Angélique WUYLENS, Tracy GOUDEMEZ*

### 1 / Conventions avec le Service Enfance Jeunesse

Le conseil municipal a validé la proposition de Mme Vanhille d'établir des conventions avec le Service Enfance Jeunesse pour la période 2018/2019. Elles concernent la surveillance du déjeuner pour un montant de 31812€, la gestion des espaces éducatifs et périscolaires pour un montant de 31976€ & les accueils de loisirs des vacances scolaires pour lesquels le taux horaire sera fixé à 19€/heure/animateur.

### 2 / Voyage de classes 2019 : CE2 – CM1 – CM2

Le Conseil municipal donne son accord pour la participation des élèves de CE2, CM1 et CM2 à un voyage en Anjou du 17 au 20 juin 2019. Le coût est de 320€ / enfant : 171€ financés par la mairie, 50€ sont versés par l'APEEZ et la participation des parents est de 99€ payable en 3 fois.

### 3 / Abattement spécial à la base en faveur des personnes Handicapées ou invalides

Le Conseil Municipal décide d'instituer

l'abattement spécial à la base de 20 % en faveur des personnes handicapées ou invalides à compter de l'exercice 2019.

### 4 / Recrutement d'agents contractuels

Mme VANHILLE expose que cette délibération intervient à la demande du Trésor Public qui considère qu'il y a lieu de réactualiser des délibérations obsolètes et non adaptées aux situations actuelles. Mme VANHILLE explique que le Trésor Public nous avait contrôlés sur la paie des arrêtés des agents contractuels dont les considérants faisaient référence à des délibérations non adaptées aux contrats. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité sur les nouvelles délibérations.

### 5 / Projet remplacement convisport

Mr DECOSTER, fait part à l'assemblée du projet de la Municipalité de remplacer le plateau multi-sports, libre d'accès rue du Sémaphore, qui est dans un triste état. Le revêtement au sol reste correct. Il s'agit de remplacer l'infrastructure. Mr DECOSTER propose d'étudier la possibilité d'installer une structure en aluminium rempli de sable qui présente l'avantage d'atténuer considérablement les bruits. Mr DECOSTER va lancer un appel d'offre sous forme de marché à procédure adaptée pour ce type de produits mais aussi pour des convisports standards. L'insonorisation et la solidité de la structure seront des critères de choix. A la demande de Mr DEFURNES, J. DECOSTER annonce une offre pour la structure à 21 300€ HT avec la pose et les options, on arrive à 38 000€ TTC. Il est également possible d'obtenir un ou plusieurs financements pour le remplacement de cet équipement de loisirs sportifs auprès des financeurs : Etat, Réserve parlementaire, Région, Département, Communauté Urbaine de

Dunkerque, Caisse d'Allocations Familiales.

### 6 / Projet réhabilitation église

Le bâtiment de l'église est dégradé notamment au niveau de la toiture. Aussi, une étude est réalisée concernant la réhabilitation de la toiture, du plafond, du mur de l'autel, du chauffage, de l'éclairage, et de la sonorisation. Au regard des estimations, il est nécessaire de recourir à un marché à procédure adaptée. Des financements pourraient être obtenus auprès de financeurs : Etat, Réserve parlementaire, Région, Département, Communauté Urbaine de Dunkerque. Mr DEFURNES demande si la Commune va recourir à un Maître d'œuvre sur cette opération et suggère de solliciter la Fondation du Patrimoine afin que les Zuydcootois participent à la rénovation de leur Eglise en étant défiscalisés. C'est un moyen pour la Commune de récupérer un soutien financier des Zuydcootois qui souhaiteraient y participer. Mme le Maire répond que sur cette opération, la commune ne fait pas appel à un Maître d'œuvre et qu'elle avait pris attache notamment auprès de la Région, concernant les subventions mais malheureusement l'église de Zuydcoote ne rentre pas dans les critères.

### 8 / Projet aménagement Zuydcoote

Dans le cadre d'un projet d'Aménagement à usage d'Habitations, Services et Commerces, sis à Zuydcoote, dans lequel la société « MAVAN AMENAGEUR » en est le propriétaire essentiel, et notre collectivité propriétaire des parcelles cadastrées : AD34 sur 966 m<sup>2</sup>, AD35 sur 1281 m<sup>2</sup> partie côté Jules Ferry, AD38 sur 455 m<sup>2</sup>, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette société à intégrer les parcelles référencées, dans le périmètre d'Aménagement totalisant 13 ha environ. Cette société dispose alors de droit d'intégrer les parcelles dans toutes au-

torisations d'Urbanisme et toutes autorisations environnementales afin de la meilleure cohérence de projet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la présente délibération.

A la demande de Mr DEFURNES, Mme VANHILLE confirme qu'il y aura une réunion publique organisée pour présenter le projet aux Zuydcootois.

### **9 / Consultation pour le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif au projet d'un nouvel équipement communal**

La Municipalité souhaite lancer la maîtrise d'ouvrage relative au projet de création d'un nouvel équipement communal. La mission consiste à : l'étude de faisabilité technique, l'élaboration des pièces administratives et juridiques, l'élaboration du DCE, l'analyse des offres et choix du prestataire, suivi de l'exécution du marché. A la demande de Mr DEFURNES, Mme VANHILLE précise que le projet concerne école, restauration scolaire, périscolaire, point lecture, mairie. Mr DEFURNES précise qu'il aurait souhaité voter étape par étape. Le conseil municipal valide à la majorité la délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **La véloroute**

Mr DEFURNES interroge Mme le Maire sur le calendrier d'achèvement de la véloroute ainsi que sur le passage de la véloroute sur la majorité de la voie ferrée entre les passages à niveau ce qui n'était pas prévu au départ. La voie ferrée a été recouverte à cause de la topographie. Pour éviter des ruissellements vers les jardins, les talus ont été maintenus. La véloroute sera terminée en novembre. Mr DEFURNES constate que cette voie est un très gros succès. Il existe un défaut de signalétique le chemin des Dunes partagé devient très dangereux. Il demande si l'on fait évoluer la position communale. Mme le Maire a interpellé les responsables sur ce sujet car il est possible de poursuivre la véloroute sur la voie ferrée. Cela éviterait les chicanes. Mme le Maire

trouve dommage que la demande initiale n'ait pas été prise en compte.

#### **DK'Bus**

Mr DEFURNES souhaite savoir si le nouveau dispositif de bus a eu un impact sur la population, les horaires pas très coordonnés pour les collégiens, la rupture de charge à Leffrinckoucke fait perdre en efficacité par rapport au transport précédant, la desserte de l'Hôpital Maritime a baissé en nombre (de 12 à 8/9). En dehors de la gratuité qui est un bon point, est-ce qu'il ne faut pas profiter du temps du rodage pour faire des ajustements. Mme VANHILLE signale que, comme pour la véloroute, toutes les remarques reçues en mairie sont remontées au responsable de projet pour prise en compte et évolution si nécessaire. Au départ les gens se sont inquiétés mais au niveau des collégiens, il n'y a pas de réel problème. Contrairement aux lycéens de Vauban et l'Épid qui doivent se lever au moins une demie heure plus tôt. Pour Angellier, il apparaît qu'il y aura un renfort. Sur la totalité du réseau la fréquentation a augmenté de 50%, ce qui est une réussite.

#### **Webcam des Dunes de Flandre**

Les Dunes de Flandre qui ont déjà installé plusieurs webcams de Dunkerque à Bray-Dunes vont bientôt en installer une sur Zuydcoote au niveau du blockhaus de la base nautique du Sémaphore. Les images de cette caméra changeront de celles filmées sur les autres communes, puisque nous pourrions voir les Dunes ainsi que la plage.

#### **Rétrocession du local CPIE de la place de la Gare**

Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre nous a informé nous céder le local aujourd'hui occupé par le CPIE sur la place de la Gare. Ce local va rentrer dans notre patrimoine. Le SIDF se défait des biens immobiliers qui ne rentrent pas dans leur vocation, compétence première (plage, propreté). Une délibération d'acceptation sera à

prendre prochainement.

#### **Bilan programme voirie 2014/2017**

Monsieur DECOSTER intervient sur le rapport transmis par les services communautaires concernant la voirie. Le linéaire de voies pour Zuydcoote est passé de 5 à 6.7 km. Le linéaire de voies en mauvais et très mauvais état est passé de 270 mètres à zéro entre 2014 et 2017.

#### **Panneau d'information**

L'étude d'installation d'un panneau d'information arrive à sa fin. Le choix a été fait sur ce panneau qui sera installé place de la gare.

#### **Vidéoprotection**

Le dispositif est en place. Mr DECOSTER a été formé et est très satisfait de la qualité de réponse des images. Le système de lecture de plaques au pont sera installé en même temps que les feux tricolores. Les caméras de contexte et la lecture de plaques VPI fonctionnent de jour comme de nuit. Les Communes de Ghyvelde et Bray-Dunes sont équipées du même dispositif, ce qui facilitera l'utilisation pour la gendarmerie. Un registre est mis en place pour tracer tous les visionnages d'images.

#### **Dunes Robert Merle**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le Conservatoire du Littoral est devenu propriétaire de la partie de dunes derrière l'espace Robert Merle. Aujourd'hui, des sentiers seront tracés dans les dunes ainsi que des promontoires pour bénéficier de points de vue.



## UN BONBON OU UN SORT ???

Halloween dans les rues de Zuydcoote, le mercredi 31 octobre.  
Photo prise par Monsieur Thierry CHARLET



## HALLOWEEN

Organisé par Zuydcoote Animations, le samedi 27 octobre.



## A LA RECHERCHE DE L'ÂNE DE SAINT MARTIN

Organisée par Zuydcoote Animations, le vendredi 9 novembre.



### REMISE DES MÉDAILLES DU TRAVAIL

17 récipiendaires ont été félicités, le jeudi 15 novembre.



### COMMÉMORATION ARMISTICE 1918 DÉPÔT DE GERBES

Organisée par l'association UNC-AFN, le dimanche 11 novembre.



### BOURSE AUX JOUETS

Organisée par Zuydcoote Animations et les bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale de Zuydcoote, le mercredi 21 novembre 75 bordereaux ont été vendus et le bénéfice récolté est de 294€. Cet argent contribuera à aider les personnes en difficulté.

## Baraqu'à jeux !

Les 17 et 18 novembre, près de 600 visiteurs venant parfois de loin ont franchi les portes de l'Espace Robert Merle pour participer à la 2ème édition de Baraqu'à jeux, le festival ludique organisé par l'association « Les Zébrillons du Jeu ».

Ils ont pu découvrir dans un univers médiéval de nombreux jeux de société pour tous les âges grâce aux bénévoles présents pour leur expliquer les règles.

Ils ont également pu s'initier à la peinture sur figurines, au jeu de rôle et au trollball grâce aux Gnomes et Associés, une association partenaire de Tétéghem.

Les plus chanceux d'entre eux ont pu aussi repartir avec des jeux gagnés lors des différentes animations organisées au cours de ce week-end. Rendez-vous est déjà donné pour la 3ème édition les 16 et 17 novembre 2019.



N'hésitez pas à rejoindre « Les Zébrillons du Jeu » les vendredis soir de 16h30 à 18h pour les enfants, de 18h à 19h30 pour les ados et à partir de 20h30 pour les adultes au 130 Rue du Général De Gaulle à Zuydcoote.

## La réglementation autour du poulailler...

**Vous êtes nombreux à souhaiter installer un poulailler dans votre jardin et connaître vos droits et devoirs pour mettre en place ce projet.**

**Voici ci-dessous les textes relatifs à l'installation d'une basse-cour: du code rural, de l'environnement, de l'urbanisme et du règlement sanitaire général.**

Vous pouvez élever chez vous de la volaille sans être obligatoirement agriculteur ou faire de déclaration préalable en mairie, du moment que les produits de cette basse-cour sont destinés à une consommation personnelle et que votre élevage reste considéré comme un «élevage familial» c'est-à-dire, ne dépassant pas une certaine taille, soit 50 animaux équivalents :

Comptage des animaux: Il est établi un système "d'animaux-équivalents" défini de la manière suivante:

(Arrêté du 13 Juin 1994, article 1<sup>er</sup>)

- les poules, poulets, faisans, pintades, comptent pour 1 animal-équivalent;
- les canards comptent pour 2 animaux-équivalents ;
- les dindes et les oies comptent pour 3 animaux-équivalents ;
- les palmipèdes gras en gavage comptent pour 5 animaux-équivalents ;
- les pigeons et les perdrix comptent pour 1/4 d'animal-équivalent ;
- les cailles comptent pour 1/8 d'animal-équivalent.

Ainsi pour qu'une basse-cour reste une basse-cour, le nombre de ses pensionnaires est limité à 50 animaux "équivalents" de plus de 30 jours. Elle reste soumise aux règles générales du Règlement sanitaire départemental.

Au-delà de 50 animaux de plus de 30 jours, votre basse-cour devient un élevage, une installation classée, soumise à une loi stricte nécessitant d'en faire la déclaration. Consultez votre chambre d'agriculture locale pour plus d'information à ce sujet.

Aussi, vous vous devrez de respecter quelques règles simples, tant en matière sanitaire qu'en ce qui concerne le bruit.

### Implantation

L'implantation d'un local abritant un élevage doit être conforme aux règles d'urbanisme et éventuellement, au cahier des charges du lotissement.

### Nuisances dues au bruit

En ce qui concerne les nuisances dues au bruit, votre basse-cour doit respecter les règles de voisinage prévue par l'article R 1334-31 du code de la santé publique. Vous devez veiller à ce que vos animaux ne portent pas atteinte à la tranquillité ou à la santé de vos voisins. Aucune distance n'est imposée pour les élevages de type familial, mais s'ils sont plus de 10, vous devrez les installer à plus de 25m des habitations et à 50m si ceux-ci sont plus de 50.

Le cocorico du coq, le glouglou du dindon, le cotcot des poules, le coincoin du canard ... sont des bruits considérés « normaux » de voisinage à la campagne. Cependant lorsqu'ils deviennent anormaux, c'est-à-dire répétitifs, intenses, sans répit, de jour comme de nuit, la réglementation sur le bruit de voisinage et de comportement s'applique.

On considérera que le chant du coq au lever et au coucher du soleil est normal. Cependant, s'il chante de façon incessante, nuit et jour, cela sera considéré comme un comportement anormal, donc un trouble du voisinage.

Article 1385 du code civil

Les propriétaires ou détenteurs d'animaux de basse-cour sont responsables si le bruit qu'ils causent devient un trouble anormal de voisinage.

### Entretien

Les fumiers de votre basse-cour doivent être évacués pour ne pas incommoder



le voisinage. Les tas de fumier entreposés ne doivent pas se trouver, en principe, à moins de 35 m d'une habitation, d'un point/cours d'eau, d'un forage, d'un lieu de baignade ou d'une voie publique.

Les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers, doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire. Les fumiers doivent être évacués en tant que besoin pour ne pas incommoder le voisinage.

### Divagation

Les volailles et autres animaux de basse-cour qui s'enfuient dans les propriétés voisines ne cessent pas d'appartenir à leur maître quoi qu'il les ait perdu de vue. Néanmoins, celui-ci ne peut plus les réclamer un mois après la déclaration qui doit être faite à la mairie par les personnes chez lesquelles ces animaux se sont enfuis.

Celui dont les volailles passent sur les propriétés voisines et y causent des dommages, est tenu de réparer ces dommages. Celui qui les a soufferts peut même tuer les volailles, mais seulement sur le lieu, au moment du dégât, et sans pouvoir se les approprier.

La Mairie ne procure pas de conseil juridique par téléphone. Ainsi, si vous rencontrez des difficultés de voisinage, nous vous invitons à consulter un médiateur de la république (prendre un rdv en mairie) ou faire appel à une assistance juridique (celle de votre assurance habitation par exemple).

Source : <https://www.poulaillerdesign.com>

## BAFA

Comme l'an dernier, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Zuydcoote, dans le cadre de son Contrat Enfance Jeunesse, propose pour 2019 de financer votre BAFA (base et perfectionnement). Attention seuls 2 Zuydcootois pourront en bénéficier.

**Si vous souhaitez devenir animateur, inscrivez-vous en mairie avant le 31 décembre 2018.**

## A 16 ans, Recensez-vous !

**Qui ?** Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans

**Pourquoi ?** Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

**L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

**Comment ?** à la mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

## Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branchages, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, fibrociment (uniquement à Rosendaël pour ce dernier type de déchet).

**Les déchetteries sont ouvertes :** du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-17h30. Dimanches et jours fériés : 8h30 à 12h15. Fermeture le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

**Pour toute information :** Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur [www.dunkerquegrandlittoral.org](http://www.dunkerquegrandlittoral.org)

## Ramassage des poubelles

Lundi : marron - Vendredi : bleue

Mercredi : Verte les 12 et 26 décembre

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur [www.dunkerquegrandlittoral.org](http://www.dunkerquegrandlittoral.org)

## Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets. Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence. Tél : 03 28 24 45 41 Plateforme collecte des déchets.

## Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : 08 00 543 754. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

## Numéros d'urgence

Sapeurs-pompiers : 18

CROSS : 03.21.87.21.87

Poste de gendarmerie : 03.28.63.01.50

## A noter

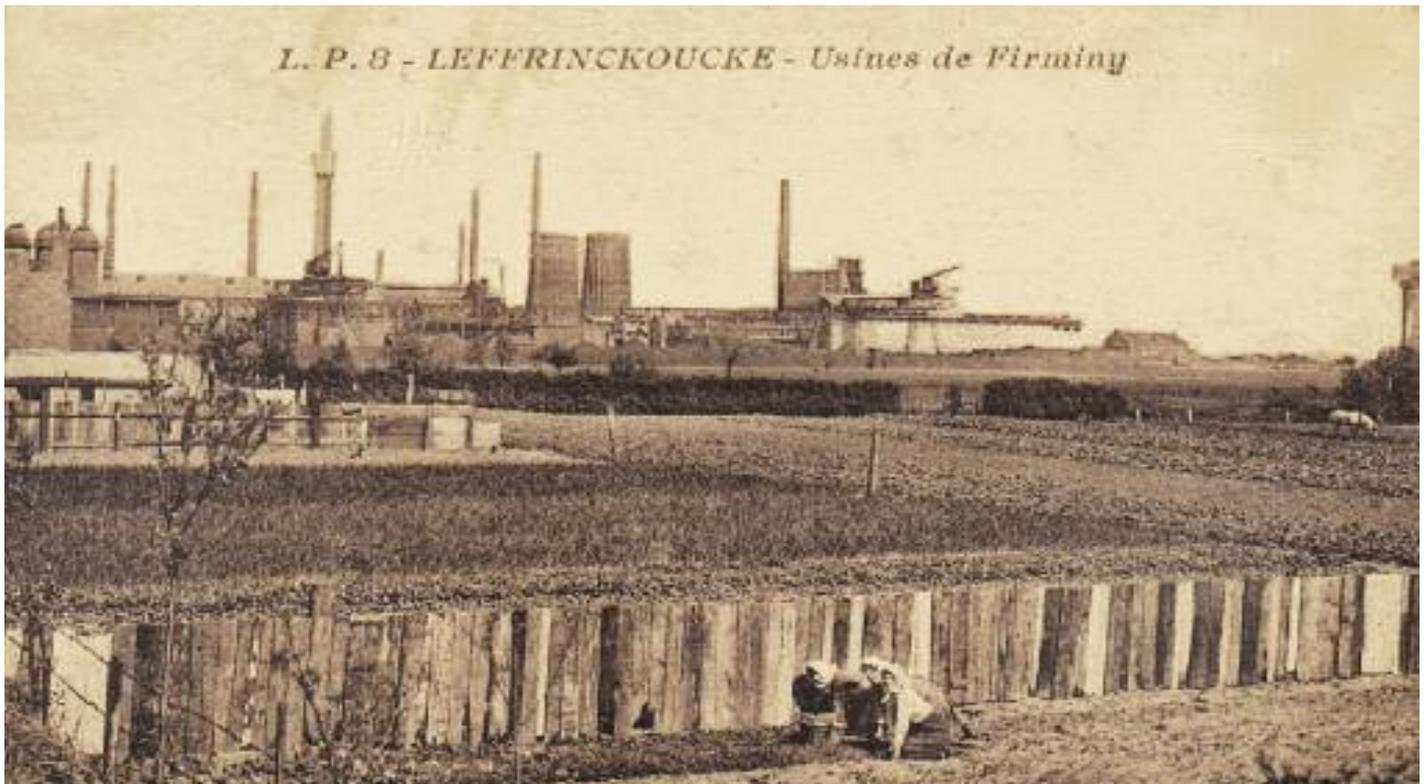
Fermeture exceptionnelle de la mairie les lundis 24 et 31 décembre à 12h. Fermeture mercredi 26 décembre de 8h30 à 12h.

## Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	S	07:09	5.15	55	19:58	5.30	56	01:35	1.55	14:11	1.25
2	D	08:34	5.20	58	21:12	5.45	61	02:50	1.50	15:24	1.15
3	L	09:38	5.40	64	22:10	5.60	69	04:01	1.40	16:32	0.95
4	M	10:31	5.60	73	22:59	5.70	77	05:03	1.20	17:30	0.85
5	M	11:16	5.75	80	23:41	5.80	83	05:55	1.05	18:17	0.80
6	J	11:56	5.85	85	---	---	---	06:38	1.00	18:59	0.80
7	V	00:18	5.85	86	12:35	5.95	87	07:18	0.90	19:37	0.80
8	S	00:56	5.90	87	13:14	5.95	86	07:56	0.85	20:13	0.85
9	D	01:33	5.90	85	13:52	5.95	83	08:33	0.85	20:49	0.95
10	L	02:09	5.80	80	14:29	5.85	78	09:09	0.90	21:23	1.05
11	M	02:43	5.70	74	15:05	5.70	71	09:44	1.00	21:58	1.20
12	M	03:19	5.55	67	15:44	5.50	63	10:19	1.15	22:33	1.40
13	J	03:58	5.35	58	16:27	5.30	54	10:55	1.30	23:11	1.55
14	V	04:43	5.15	50	17:18	5.10	46	11:34	1.45	23:55	1.70
15	S	05:37	4.95	42	18:16	4.90	40	---	---	12:23	1.60
16	D	06:38	4.80	38	19:19	4.85	37	00:49	1.85	13:23	1.70
17	L	07:43	4.80	39	20:25	4.95	41	01:59	1.90	14:41	1.65
18	M	08:50	4.95	45	21:29	5.15	50	03:18	1.75	15:52	1.45
19	M	09:49	5.20	55	22:23	5.40	61	04:21	1.55	16:50	1.20
20	S	10:39	5.45	67	23:09	5.65	73	05:14	1.30	17:40	1.00
21	V	11:23	5.75	79	23:50	5.85	85	06:02	1.05	18:27	0.85
22	S	---	---	---	12:05	5.95	89	06:48	0.85	19:12	0.70
23	D	00:32	6.00	93	12:49	6.15	97	07:33	0.70	19:57	0.65
24	L	01:16	6.10	99	13:36	6.25	100	08:20	0.55	20:44	0.60
25	M	02:02	6.10	100	14:25	6.25	99	09:07	0.50	21:32	0.65
26	M	02:51	6.05	97	15:17	6.15	94	09:56	0.50	22:20	0.80
27	J	03:42	5.90	90	16:09	6.00	86	10:46	0.60	23:11	1.00
28	V	04:34	5.70	81	17:05	5.75	75	11:39	0.75	---	---
29	S	05:30	5.50	70	18:07	5.50	65	00:06	1.20	12:37	0.90
30	D	06:35	5.30	61	19:22	5.30	58	01:07	1.35	13:42	1.05
31	L	07:52	5.20	56	20:36	5.25	55	02:14	1.50	14:49	1.15

## Pierre Vanhille



**Pierre Vanhille est né le 24 octobre 1879 à Zuydcoote, il est le fils d'Antoine et de Reynaert Isabelle. Marié à Stéphanie Marteel, il a eu 4 enfants. Il fut pêcheur à Islande comme mousse dès 1894 et il fit 8 campagnes, la dernière en 1907.**

Il est rappelé à l'activité le 2 août 1914 au 8<sup>ème</sup> Régiment territorial d'infanterie et il est détaché le 10 octobre 1915 comme frappeur aux aciéries de Firminy, Usine des Dunes. Il est ensuite affecté au 1<sup>er</sup> Régiment de Zouaves à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1917 mais maintenu détaché à l'Usine. Il décède le 23 décembre 1918 à l'Hôpital militaire de Dunkerque à la suite d'un accident du travail. Il avait 39 ans.

C'est le 20<sup>ème</sup> Zuydcootois « mort pour la France » mais en réalité, il a bénéficié du détachement Article 6 de la "Loi assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables" (dite loi Dalbiez) du 17 Août 1915, publiée au Journal officiel du 19 août 1915.

ART.6. Le ministre de la guerre est auto-

risé à affecter aux établissements, usines et exploitations travaillant pour la défense nationale les hommes appartenant à l'une des classes mobilisées ou mobilisables, chefs d'industrie, ingénieurs, chefs de fabrication, contremaîtres, ouvriers, et qui justifieront avoir, pendant un an au moins, exercé leur profession, soit dans lesdits établissements, usines et exploitations, soit dans des établissements, usines et exploitations similaires.

Les hommes remplissant les conditions ci-dessus devront remettre à l'autorité militaire une déclaration signée par eux, indiquant le temps durant lequel ils ont exercé leur profession et les établissements usines et exploitations où ils l'ont exercée. Les ouvriers manœuvres affectés dans les conditions déterminées par l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent article seront choisis de préférence parmi les hommes du service auxiliaire, et, à défaut, parmi les réservistes territoriaux et les territoriaux, en commençant par les pères des familles les plus nombreuses et les classes les plus anciennes (Pierre Vanhille avait déjà 36 ans en 1915).

A titre transitoire, les hommes qui, sans satisfaire aux conditions déterminées par le paragraphe 1<sup>er</sup>, sont présentement détachés dans les établissements, usines et exploitations travaillant pour la défense nationale, pourront être maintenus si, dans le délai de deux mois au plus, une commission qui sera instituée dans chaque région, composée en nombre égal de membres patrons et de membres ouvriers, présidée par un délégué du ministre de la guerre ou du ministre de la marine, a donné à ce maintien un avis favorable.

Les hommes visés aux paragraphes ci-dessus demeureront à la disposition du ministre de la guerre.

Ils seront placés dans les conditions et soumis aux obligations prévues par les paragraphes 3 et 6 de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905. En ce qui concerne leurs salaires, le décret du 10 août 1899 sur les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'État sera applicable de plein droit.

Il devait être enterré au cimetière de Zuydcoote mais sa tombe a disparu.

## Réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales

Afin de faciliter la participation à la vie électorale, les lois organique et ordinaire du 1er août 2016 instituent un répertoire électoral unique REU. Cette réforme entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et met **fin au principe de la révision annuelle des listes électorales.**

### Ce qui va changer pour vous :

Vous allez pouvoir vous inscrire sur les listes électorales jusqu'à quelques semaines avant un scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente.

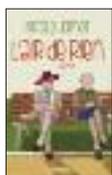
La mise en œuvre du REU et le passage à une liste électorale par commune à partir du 1er janvier 2019 nécessitent la **renumérotation** de l'ensemble des électeurs et donc **l'édition** d'une carte électorale que vous allez recevoir après le 31 mars 2019.

### Vous allez voir apparaître votre identifiant national d'électeur.

Ainsi pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au **31 mars 2019**. N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire !

## Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



### L'AIR DE RIEN – NICOLE JAMET

Editions Albin Michel

Qui se méfierait de Luce et Chirine, deux vieilles dames aux airs de respectables grands-mères ? Pourtant à 80 ans, elles viennent de commettre un meurtre...



### VERS LA BEAUTÉ – DAVID FOENKINOS

Editions Gallimard

Antoine Duris, maître de conférences aux Beaux-Arts de Lyon, quitte tout brutalement (travail, appartement, famille, amis) pour devenir gardien de salle au Musée d'Orsay à Paris...



### PACTUM SALIS – OLIVIER BOURDEAUT

Editions Finitude I

Deux hommes d'une trentaine d'années, que tout sépare, se croisent et passent une semaine ensemble.



### LA NUIT DE L'ORCIÈRE – PIERRE PETIT

Editions Presses de la Cité

Dans le Haut-Forez, en 1960, le mariage d'amour de Louise et Robert vire au huis clos sournois quand la mariée devient plus riche qu'elle ne le pensait...

**Ouverture les mardis 4 et 18 décembre de 16 h à 18 h 30**

### Arrêtés municipaux

• **N° M67/2018 : Branchement Gaz pour GRDF en bordure de chaussée au 65, rue du Général de Gaulle du 20 novembre au 18 décembre 2018**

*Mesures : L'entreprise SADE CGTH-LAMBLIN TP mettra en place une signalisation rue du Général de Gaulle.*

*Le stationnement sera interdit à proximité du chantier de 8h à 17h au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds.*

*La vitesse sera limitée à 30 km/h, interdiction de dépassement.*

*La circulation se fera dans les deux sens.*

• **N° M68/2018 : OPEN VTT, dimanche 16 décembre 2018, organisé par le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre**

*Mesures : La circulation sera adaptée le dimanche 16/12 de 10h à 16h au passage de la course sur les voies : rue du Sémaphore, chemin des Dunes, bd Vancauwenberghe et allée Jeanne Nigoul.*

*Le stationnement sera interdit (sauf réservé) de 10h à 16h sur toutes les voies précédemment citées.*

*Le Comité Régional de Cyclisme Nord Pas-de-Calais assurera la sécurité de l'épreuve en plaçant en nombre suffisant des commissaires de course. Les accès à l'Hôpital Maritime et à l'I.E.M se feront sous la responsabilité des commissaires de course.*

### Présence de la mini-déchèterie mobile du samedi 20 octobre

*Les déchets recueillis lors de mise à disposition des bennes pour le dispositif de collecte événementielle sont :*

*Encombrants : 1 040 Kg - Déchets verts : 300 Kg - D3E : 5 Kg - DDS : 115.80 Kg*

*Réemplois : 22.2 KG soit un total de 1 483 Kg*

### Subventions aux associations zuydcootoises pour 2019

*Les demandes de subventions pour l'année 2019 sont à déposer en mairie pour le samedi 5 janvier 2019, dernier délai. Des dossiers sont disponibles sur le site de la commune [www.zuydcoote.fr](http://www.zuydcoote.fr) ou en mairie.*



## Le bateau de Zuydcoote

# 1995



Un cog de la Hanse daté de 1360, exposé au musée de Bremerhaven (D)

Les éléments du bordé d'un navire ont été dégagés à l'occasion de la fouille du village médiéval découvert sur le territoire de la commune de Zuydcoote en 1994.

Cette bordée, sans prouver la présence d'un port, qui est affirmé par les historiens du 19ème, est peut-être à prendre en considération quant à cette éventualité.

Il s'agit en fait de trois virures (planches de bordé s'étendant de l'avant à l'arrière du navire) assemblées à l'aide de rivets métalliques selon le principe de la construction à clins (c'est à dire que les planches formant l'enveloppe extérieure de la coque se recouvrent partiellement "comme les tuiles d'un toit"). Le charpentier de marine a ployé ces planches avant de les intégrer dans l'assemblage qui forme la coque d'un navire en bois. Toutefois, il est à préciser ici qu'il ne s'agissait pas vraiment de planches, mais plutôt de leur empreinte dans les niveaux sablonneux.

L'ensemble d'une longueur totale de 5,50 mètres de long et de 60 centimètres de hauteur était fixé par un grand nombre (plus d'une soixantaine au total) de rivets métalliques d'une longueur de 7.5 centimètres et dont les

deux extrémités forment un disque grossier d'environ 2.5 centimètres de diamètre, leur disposition étant d'un trou tous les 18 centimètres environ. L'orientation de la structure était S-E / N-O et elle était disposée verticalement, soutenue par cinq poteaux de bois dans le cadre d'un aménagement à caractère artisanal.

Les restes trouvés appartiennent à un bateau qui dépasse les 15 mètres. La possibilité d'un atterrissage permettant à des navires de dimensions respectables d'être basés à Zuydcoote n'est pas à exclure. De plus, on sait pour Mardyck, comme pour d'autres, que la côte, jusqu'au XIème siècle, avait une conformation différente de celle que nous connaissons, et les possibilités d'havre étaient nettement plus nombreuses.

A l'aide de la céramique découverte en relation avec cette structure, on peut l'attribuer à la première moitié du XI-Vème siècle. En effet, à cette époque de grands navires de commerce firent leur apparition en Mer du Nord. Tous eurent en commun d'être bords à clins et d'avoir un tonnage toujours supérieur à leurs prédécesseurs.

Loin l'idée que le navire auquel ces fragments ont pu appartenir ait pu être une

cogue, mais force est de constater quoiqu'il en soit qu'il devait avoir une taille assez conséquente (si on en juge par la très faible inclinaison du bordé et surtout par la densité des rivets trouvés) et qu'il appartenait à la même tradition de construction navale que les cogues ou les houlques. Ce navire fut-il construit sur place ou s'agissait-il de fragments d'un navire échoué ? Il est difficile de répondre à cette question, une analyse du bois utilisé pour sa construction apporterait sans doute certains éléments de réponse.

Pour conclure il faut reconnaître le fait qu'un nombre assez conséquent de découvertes fragmentaires de navires médiévaux est recensé en Europe, qu'elles soient fortuites ou qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un programme de recherche systématique. Seules les épaves imposantes comme la cogue de Brême sont suffisamment importantes pour pouvoir faire l'objet d'une reconstruction.

Toutefois, il y a aussi de la part de bon nombre de pays européens une réelle volonté de promouvoir la recherche scientifique afin de mettre en valeur le patrimoine maritime "national" et ses variantes locales. La France n'a pas fait l'objet d'une telle démarche et c'est ce qui explique qu'une découverte comme celle de Zuydcoote (bien que fragmentaire) est la première du genre dans notre région à bénéficier des méthodes d'enregistrements scientifiques des données mises au point à l'époque. Les embarcations découvertes à l'occasion de travaux à Dunkerque et à Calais au siècle dernier n'ont pas eu cette chance et pourtant le fait qu'elles ne comportaient d'après l'auteur "presque pas de fer" laisse songeur.